

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 876

présenté par

M. Dive, M. Pradié, M. Bourgeaux, M. Di Filippo, M. Bony, M. Forissier, M. Minot, M. Dubois,
Mme Genevard, M. Nury, M. Rolland, Mme Bazin-Malgras, M. Pauget, M. Boucard, Mme Serre,
M. Hetzel, M. Kamardine, M. Bazin, M. Fabrice Brun, Mme Gruet, M. Emmanuel Maquet,
Mme Frédérique Meunier, Mme Dalloz, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Bonnivard, M. Neuder,
Mme Petex, M. Gosselin, M. Ray, M. Descoeur, Mme Bonnet, Mme Périgault, Mme Duby-Muller,
M. Ciotti, M. Vermorel-Marques et M. Habert-Dassault

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« développement »

insérer les mots :

« et de structuration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit dans une volonté de renforcer la structuration de la filière agricole et alimentaire en France. En effet, la structuration des filières est essentielle pour garantir leur performance économique, sociale, environnementale et sanitaire. En sensibilisant les enfants, puis les agriculteurs de demain aux enjeux de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, cet amendement participe à la construction d'une société plus consciente des défis auxquels elle est confrontée et plus engagée dans la transition agroécologique et climatique. Dans ce contexte, l'ajout de cette disposition renforce le texte en lui conférant une dimension plus complète et en phase avec les enjeux contemporains de l'agriculture et de l'alimentation.